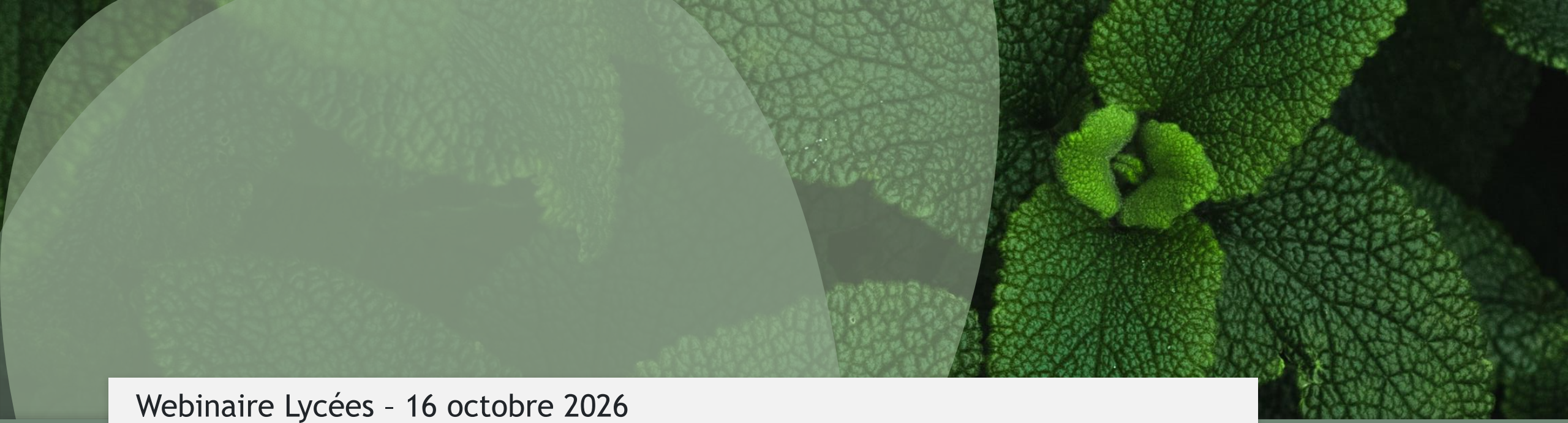


Webinaire Lycées – 16 octobre 2026

Résultats de l'étude : Définition d'une stratégie d'achats et de la mise en œuvre de groupements d'achats de denrées alimentaires au bénéfice des lycées publics de la Région des Pays-de-la-Loire

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

CKS Public

ytera

OPQCM QUALITÉ DES SERVICES INTELLECTUELS

Copyright ytera © 2026

STRUCTURATION DE LA MISSION

01

DIAGNOSTIC INITIAL

Analyse des pratiques achats des lycées en denrées alimentaires.

1. **Etat des lieux** des achats
2. **Cartographie** des achats
3. **Analyse des cadres juridiques et réglementaires**
4. **Benchmark** d'outils de mutualisation des achats
5. Identification des **contraintes et opportunités** liées à la mise en place d'un groupement de commandes

02

DEFINITION D'UNE STRATÉGIE POUR LA MISE EN PLACE DE GROUPEMENTS D'ACHAT

Proposition et étude de faisabilité budgétaire, technique, juridique de 3 scenarios de mise en place de groupements d'achats.

1. **Identification des scénarios**
2. **Etude de faisabilité** des 3 scénarios
3. **Evaluation et présentation** des 3 scénarios



03

ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RETENUE

Préparation du lancement des marchés publics passés dans le cadre des groupements d'achats et suivi de la mise en œuvre.

1. **Préparation du lancement des marchés** publics passés dans le cadre des groupements d'achats
2. **Suivi de la mise en œuvre des marchés** publics passés dans le cadre des groupements d'achats
3. **Marchés subséquents**

Objectifs du projet

Améliorer et de mieux **structurer l'achat de denrées alimentaires** des lycées publics en proposant **une solution de mutualisation** permettant d'assurer des approvisionnements conformes aux **objectifs régionaux**, de **faciliter l'accès des producteurs régionaux** et des filières locales à la restauration scolaire et de **réaliser potentiellement des économies d'échelle.**

Conclusion phase 1 – diagnostic

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la phase 1, auprès des établissements et d'autres collectivités similaires, ainsi que l'analyse des données relatives aux achats de denrées alimentaires des lycées, ont permis d'identifier plusieurs **points de fragilité et opportunités d'amélioration de l'organisation actuelle.**

Au regard de ces constats, la Région a décidé de **poursuivre la démarche par une étude de faisabilité budgétaire, technique et juridique portant sur plusieurs scénarios de mise en place de groupements d'achats**, dans le cadre d'une deuxième phase.

Copyright ytera © 2026

Sommaire

1 Résultats du diagnostic achats

2 Présentation des scénarii étudiés

3 Comparaison et scénario retenu

4 Questions-Réponses



YTERA © 2026

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ACHATS DES LYCEES

		2025	MARS 2026
Objectifs régionaux	100% Français	81,1%	81,6%
	50% régional	34,1%	35,5%
	100% régional filière volaille	70,2%	69,3%
	100% régional filière bovine	31,1%	31,6%
Objectifs EGalim	20% Bio	14,2%	14,6%
	50% Egalim	31,4%	32,2%
	60% viandes et poissons durables	34%	32,4%

Les achats des lycées légériens n'atteignent pas les objectifs, mais présentent surtout des risques juridiques importants. L'analyse des données achats a également mis en évidence un véritable enjeu de massification et de performance économique.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC AGRICOLE

Filière réputée « excédentaire » ou « déficitaire » : La production du territoire est suffisante ou non pour couvrir les besoins des établissements

FILIERES « DEFICITAIRES »

Epicerie : globalement déficitaire mais dispose d'une **production COP (céréales – oléoprotéagineux) locale pertinente** pour la restauration collective.

Surgelés : production du territoire qui repose essentiellement sur des **grossistes multi-produits**, et ne couvre pas les besoins hors produits de la mer et boulangerie surgelée.
> Activité concentrée en Loire-Atlantique et en Vendée.

Fruits et légumes : agriculture ligérienne en mesure de fournir certains **fruits et légumes spécifiques** (mâche, champignons, radis, pommes et poires de table) à la restauration collective.
> Pour les autres productions, elle est déficitaire.

FILIERES « EXCEDENTAIRES »

Produits laitiers : Taux d'auto-approvisionnement théorique de la région > **300 %** pour le lait de vache et **400% à 500%** pour le lait de chèvre. **nombreux industriels laitiers de différentes dimensions également présents sur le territoire**.

Viande bovine : Taux d'auto-approvisionnement de **250%** avec une **forte implantation des transformateurs** dans la Région.

Viande porcine : Taux d'auto-approvisionnement > **200 %.** Capacité d'abattage sur le territoire < inférieure à la production locale et répartie essentiellement dans le nord-ouest de la Région.

Sources : Chambre d'agriculture, et entretiens avec les interprofessions.

Copyright ytera © 2026

Sommaire

1 Résultats du diagnostic achats

2 Présentation des scénarii étudiés

3 Comparaison et scénario retenu

4 Questions-Réponses



YTERA © 2026

POURQUOI METTRE EN PLACE UN GROUPEMENT DE COMMANDES ?

OBJECTIF N°1
FAVORISER LA REPONSE DES FOURNISSEURS LOCAUX

OBJECTIF N°2
FACILITER L'ATTEINTE LES OBJECTIFS REGIONAUX & EGALIM

OBJECTIF N°3
REALISER DES ECONOMIES

OBJECTIF N°4
SECURISER JURIDIQUEMENT LES ACHATS DE DENREES

OBJECTIF N°5
CO-CONSTRUIRE LES CHOIX DES PRODUITS

Mot-clé : La professionnalisation de l'acheteur

Copyright ytera © 2026

RAPPEL DEFINITION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Qu'est-ce qu'un groupement de commandes ?

- ✓ Consiste à **se grouper entre acheteurs** afin de passer conjointement **un ou plusieurs marchés publics**.
- ✓ Le groupement de commandes **n'a pas la personnalité juridique** (association contractuelle entre acheteurs publics).
- ✓ Il peut être constitué soit de façon **temporaire**, pour répondre à un besoin commun ponctuel, soit de manière **permanente** en vue de répondre à des besoins récurrents.
- ✓ **Chaque membre du groupement de commandes doit être intéressé par la conclusion d'un ou des marchés publics** qui seront conclus dans le cadre du groupement.
- ✓ Les groupements de commandes établissent **une convention constitutive** qui est signée par leurs membres qui définit les **modalités de fonctionnement du groupement**. Elle désigne un **coordonnateur**, chargé de procéder à tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres.

Copyright ytera © 2026

CHOIX DES SCENARII

Scénario 1
Mutualisation déléguée aux lycées

Un lycée par département anime un groupement de commandes local, pour les achats communs des établissements du territoire.

Scénario 2
Mutualisation pilotée par la Région

La mutualisation des achats s'organise à l'échelle régionale, **la Région coordonne un groupement d'achats unique**.

Copyright ytera © 2026

SYNTHESE DES SCENARII

	Scénario 1 Mutualisation déléguée aux lycées	Scénario 2 Mutualisation pilotée par la Région
Potentiel d'achats locaux	36,2% / 41,1% / 47,4%	37,1% / 44,9% / 52,6%
Coûts moyens annuels en routine	≈ 224 K€	≈ 172 K€
Dont coûts Région	92 K€ 1 ETP	172 K€ 2 ETP
Risque de non-atteinte des objectifs	Elevé	Modéré
	• Incertitudes nombreuses : dotations rectorat, capacité à trouver des coordonnateurs et niveau de professionnalisation de ces derniers, adhésion des lycées	• Scénario attendu par les EPLE et la Région aura la main sur les décisions d'achats • Capacité à mener d'autres actions d'accompagnement en parallèle

Copyright ytera © 2026

Sommaire

1 Résultats du diagnostic achats

2 Présentation des scénarii étudiés

3 Comparaison et scénario retenu

4 Questions-Réponses

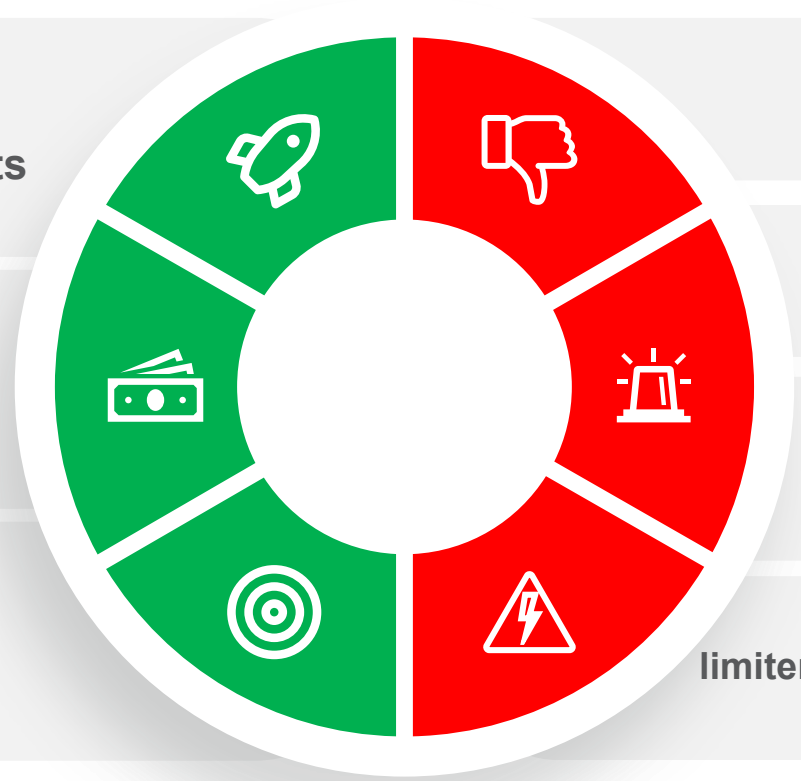


YTERA © 2026

SCENARIO 1 : MUTUALISATION DECENTRALISEE

AVANTAGES

- 1 à 2 groupements de commandes déjà existants
- Coûts relativement faibles pour la Région
- Impact potentiel sur les achats locaux / Egalim



INCONVENIENTS

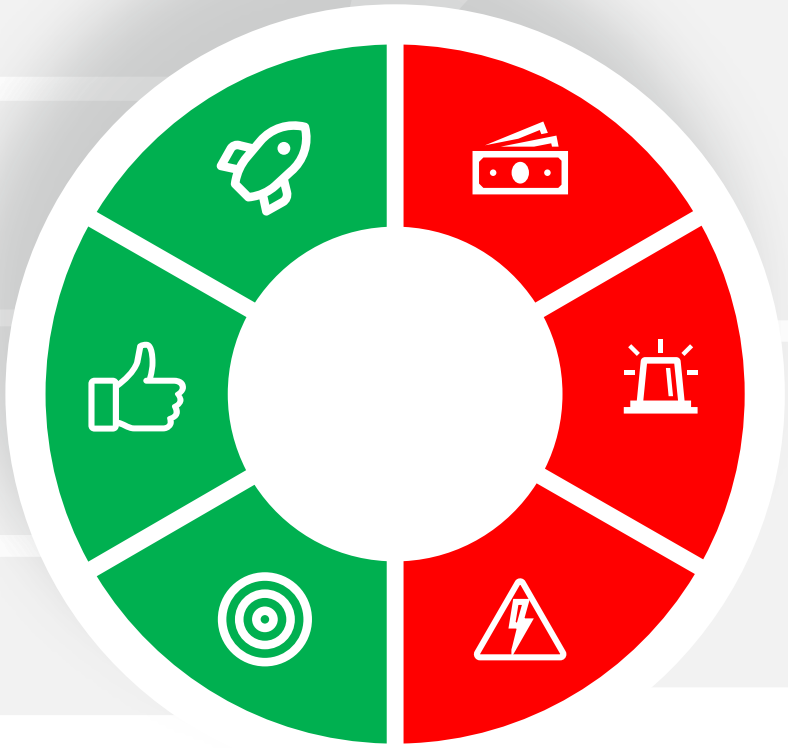
- Nécessite 5 lycées volontaires coordonnateurs
- Manque de professionnalisation
- Pas de garantie de résultats
- Risque de non-adhésion qui limitent le potentiel d'augmentation des achats locaux

Copyright ytera © 2026

SCENARIO 2 : MUTUALISATION CENTRALISEE

AVANTAGES

- Solution « clé en main » pour les lycées
- Fort impact sur les résultats locaux et Egalim
- Possibilité de coupler à d'autres accompagnements Région et/ou des actions de coordination
- Lisibilité pour les opérateurs (guichet unique)



INCONVENIENTS

- Coûts plus importants supportés par la Région
- Risque de réticence sur certains établissements (retour webinaire)

C'est ce scénario de mise en place d'un groupement de commandes pilotée par la Région d'ici 2028 qui a été retenu

era © 2026

CE QUI VA CHANGER ET CE QUI NE PAS CHANGER

Ce qui va changer

Des contrats sécurisés avec les fournisseurs concernant les conditions d'exécution : délais, fréquences de livraison, modalités de révision de prix…

Pas de mise en concurrence à réaliser pour les besoins couverts par le groupement

La base des articles du groupement mise à jour par la Région sur Easilys (allègement de la saisie)

L'obligation de passer par les marchés du groupement (sauf besoins spécifiques ou clauses de non-exclusivité)

La sécurisation juridique de vos achats

Ce qui ne va pas changer

La possibilité de travailler en gré à gré hors marché sur des petits volumes grâce aux clauses de non-exclusivité

L'ensemble du processus approvisionnement de la commande à la facture reste géré par chaque lycée et vous conserver les relations avec les fournisseurs

La possibilité de prendre par aux décisions en rejoignant les comités techniques

Un vaste choix d'articles labellisés ou non et si possible locaux

L'équipe restauration (technicien et coordonnateur) sera votre interlocuteur privilégié sur le sujet du marché

Copyright ytera © 2026

QUELS CHANGEMENTS CELA IMPLIQUE ?

Le **coordonnateur du groupement de commandes** sera chargé d'une partie ou de la totalité des tâches de **préparation et de passation du marché**. Néanmoins, les adhérents pourront également s'impliquer et contribuer à la préparation des marchés sur la **base du volontariat.**

Les lycées resteront en charge de la partie suivi d'exécution comme cela est le cas aujourd'hui.

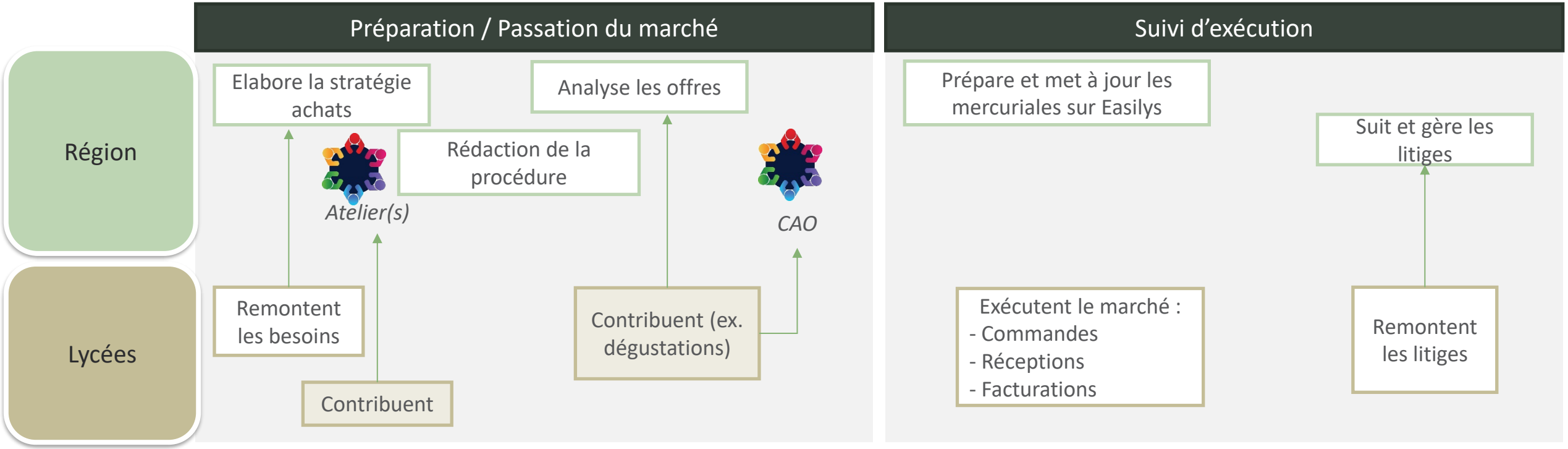
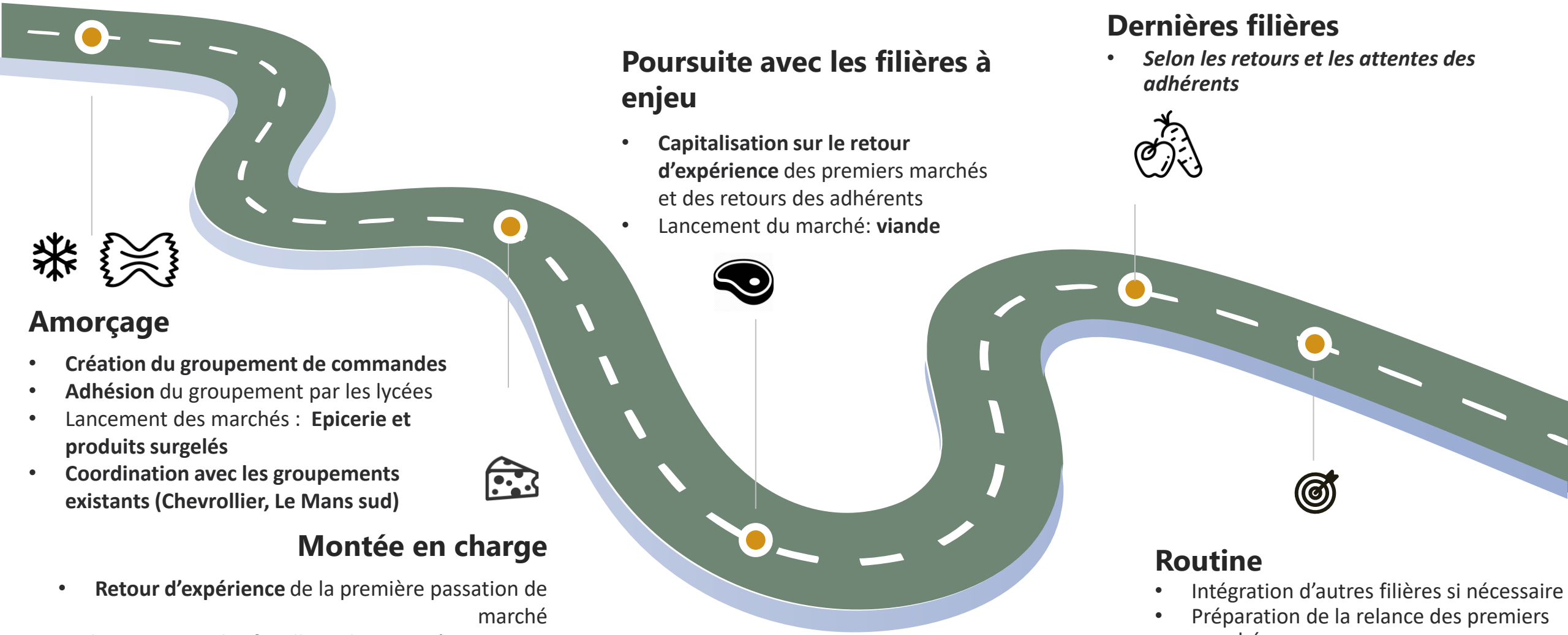


Schéma macroscopique de fonctionnement

Copyright ytera © 2026

UNE TRAJECTOIRE À CONSTRUIRE COLLECTIVEMENT ET PROGRESSIVEMENT

Le groupement de commandes lancera les marchés de manière progressive afin d'étaler la charge de travail et profiter du retour d'expérience sur les premières procédures lancées. La passation des marchés sera étalée sur 4 ans



Amorçage

- **Création du groupement de commandes**
- **Adhésion** du groupement par les lycées
- Lancement des marchés : **Epicerie et produits surgelés**
- **Coordination avec les groupements existants (Chevrollier, Le Mans sud)**

Montée en charge

- **Retour d'expérience** de la première passation de marché
- Elargissement des familles achats traitées aux **BOF**

Poursuite avec les filières à enjeu

- **Capitalisation sur le retour d'expérience** des premiers marchés et des retours des adhérents
- Lancement du marché: **viande**

Dernières filières

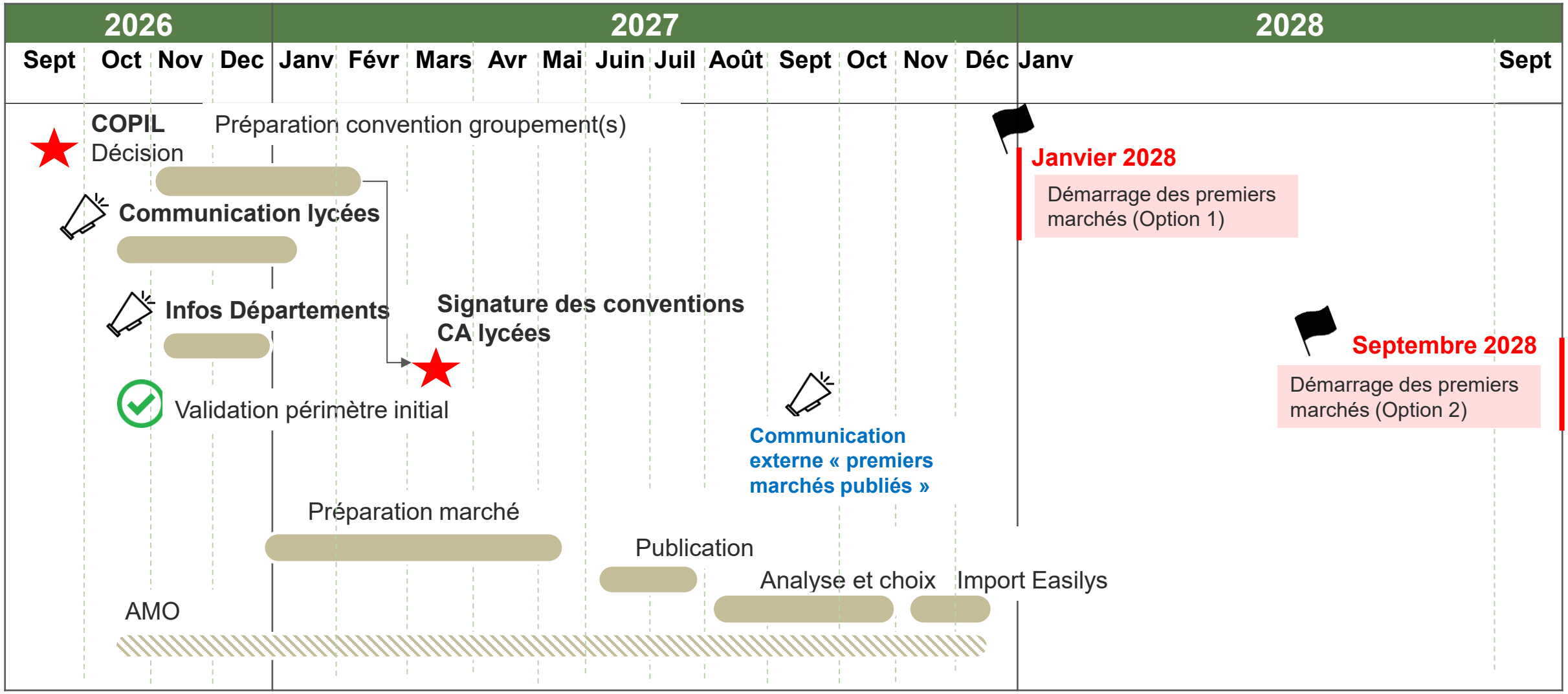
- ***Selon les retours et les attentes des adhérents***

Routine

- Intégration d'autres filières si nécessaire
- Préparation de la relance des premiers marchés

Copyright ytera © 2026

PLANNING PREVISIONNEL DES PROCHAINES ETAPES



Copyright ytera © 2026

PROCHAINE ETAPE



A fixer courant Novembre

Comité technique pour travailler sur les conventions.

→ *Vous pourrez vous faire connaitre à la fin de ce webinaire si vous souhaitez participer.*

Copyright ytera © 2026

Sommaire

1 Résultats du diagnostic achats

2 Présentation des scénarii étudiés

3 Comparaison et scénario retenu

4 Questions-Réponses



YTERA © 2026

Que va-t-il advenir des groupements actuels (Le Mans Sud, Chevrollier) ?

- Le groupement Chevrollier couvre les marchés viandes, ces marchés ne sont pas intégrés au périmètre de démarrage du groupement régional. Le groupement Chevrollier peut donc continuer comme aujourd'hui
- Pour le Groupement Le Mans Sud, deux options :
 - Le groupement continue sur les marchés non couverts par le groupement régional
 - Le groupement régional n'intègre pas les lycées de la Sarthe au démarrage (10aine d'établissements)

Ceci sera à discuter avec les acteurs concernés.

Pourrais-je rejoindre le groupement en cours de route ? (j'ai déjà des marchés en cours par exemple)

- Deux options sont possibles
 - Vos marchés actuels se terminent postérieurement à la date de démarrage des premiers marchés régionaux. Vous signez la convention et le marché régional prévoira une date d'entrée différée dans le marché pour vous intégrer
 - Vous rejoignez le groupement alors que les marchés sont déjà en cours, vous ne pourrez pas commander sur les marchés déjà passés, mais serez intégrés sur les nouveaux marchés.

Copyright ytera © 2026

Vais-je retrouver au groupement de commandes les produits que j'ai l'habitude de commander ?

Oui, les BPU seront construits à partir de vos achats déjà rentrés dans Easilys et d'un recensement des besoins. Nous comptons sur vous pour nous signaler lors du recensement les produits à ajouter.

Vais-je pouvoir continuer à travailler en direct avec mon producteur de pommes local ? Il ne répond pas aux marchés publics.

Le principe d'exclusivité est normalement applicable en marché public. Quand un produit est au marché, il n'est pas possible de l'acheter ailleurs. Néanmoins, des **possibilités d'achats hors marché pour de petits volumes** seront prévus dans le marché.
> Vous pourrez nous remonter lors du recensement des besoins des noms de fournisseurs à considérer en sourcing

Serai-je obligé(e) d'adhérer au futur groupement de commandes ?

Les établissements publics restent des entités juridiques autonomes qui peuvent choisir d'adhérer librement à un opérateur d'achat, cependant pour avoir un effet levier il est vivement recommandé d'adhérer.

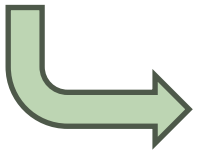
Combien cela va coûter pour mon établissement ?

Les frais de fonctionnement du groupement seront en grande majorité supportés par la Région (via les recrutements notamment).

Copyright ytera © 2026

Avez-vous des questions ?

Donner votre retour à chaud et poser vos questions





https://app.evalandgo.com/f/468276/4qpoyo4tkGSLocRX5LQhZg

Copyright ytera © 2026